

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF « PLAN CANICULE 2023 »

Article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Le formulaire d'inscription est à retourner à la Mairie de Fagnières :

- Soit par courrier au 04 rue du Général Dautelle 51510 FAGNIERES,
- Soit par courriel à canicule@fagnieres.fr

Je soussigné(e) Madame / Monsieur
NOM:
Prénoms :
Né(e) le :
Adresse:
Tél:
Courriel :
sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres. Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de ma part.
□ en qualité de personne âgée de 65 ans et plus □ en qualité de personne handicapée
Médecin traitant
Nom et prénom :
Adresse:
Téléphone :
Je déclare bénéficier de l'intervention :
☐ d'un service de soins infirmiers à domicile
Intitulé du service :
Adresse :



Téléphone :

□ d'un service d'aide à domicile ou d'un autre service	
Intitulé du service :	
Adresse :	
Téléphone :	
□ d'aucun service à domicile	
B	
Personnes de votre entourage à prévenir en cas d'urgence :	
NOM :	
. .	
NOM :	
NOM : Prénoms :	

J'atteste sur l'honneur des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le

Signature:



DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI DU 6 JANVIER 1978 MODIFIEE

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ainsi qu'au règlement général de protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires.
- 2- Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 3- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 4- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées et traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient d'adresser un courrier écrit, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

